



KALIÈS

Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

-

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE DANS LA ZAC DU VAL-DE-SOMME (80)



**RÉSUMÉS NON-TECHNIQUE DE L'ÉTUDE
D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS**

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE



INTEGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Le projet se situe sur la commune de Villers-Bretonneux, dans le département de la Somme (80).

Le futur entrepôt sera implanté sur un terrain d'une superficie d'environ 30 ha sur les parcelles cadastrales ZK12 et ZK106.

Le site est localisé en zone AUF1 et AUF2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villers-Bretonneux correspondant aux parcelles ZK12 et ZK106.

L'environnement immédiat du site est le suivant :

- ↪ Au Nord : la voie ferrée Amiens/Laon, l'entrepôt logistique SPLE, ORTEC (traitement de déchets dangereux),
- ↪ A l'Est : Les enrobés du Val de Somme (Fabrication d'enrobés),
- ↪ Au Sud : Terrain agricole, l'autoroute A29,
- ↪ A l'Ouest : Auchan, magasin de jardinage, des habitation.

Le site occupera une surface de l'ordre de 6,14 ha répartie comme suit :

Aménagement	Surface
Bâtiment, installations (emprise au sol)	49 370 m ²
Voiries	35 447 m ²
Espaces verts et bassins	79 328 m ²
TOTAL	164 145 m²

En termes de hauteur, l'entrepôt de stockage aura une hauteur maximale de 14 m à l'acrotère. Les locaux techniques ainsi que les bureaux situés le long des cellules 1 et 8 de l'entrepôt auront une hauteur inférieure. Les perspectives d'insertion du projet sont présentées ci-après.

En termes de matériaux et couleurs des constructions, les façades de l'entrepôt seront traitées par un bardage ondulé vertical dans les tons gris. Afin d'apporter un rythme aux façades, un traitement particulier est apporté au droit des murs coupe-feu : un revêtement rouge-orangé viendra s'accrocher à ces murs.

L'ensemble bâti global sera implanté en retrait minimum de 29 m des limites de propriété.

Les voiries et aires de stationnement seront revêtues d'enrobé.

Les cheminements piéton seront réalisés en voirie sans liant bitumineux ou en béton désactivé.

L'accès au site se fera depuis la RD845 située au Nord. L'accès sera différencié pour la circulation des véhicules légers et des poids lourds.

Le terrain sera clos par une clôture de teinte verte de 2,13 m de hauteur implantée en périphérie du site et des portails coulissants automatiques de même teinte et de même hauteur que la clôture.

Vues du projet



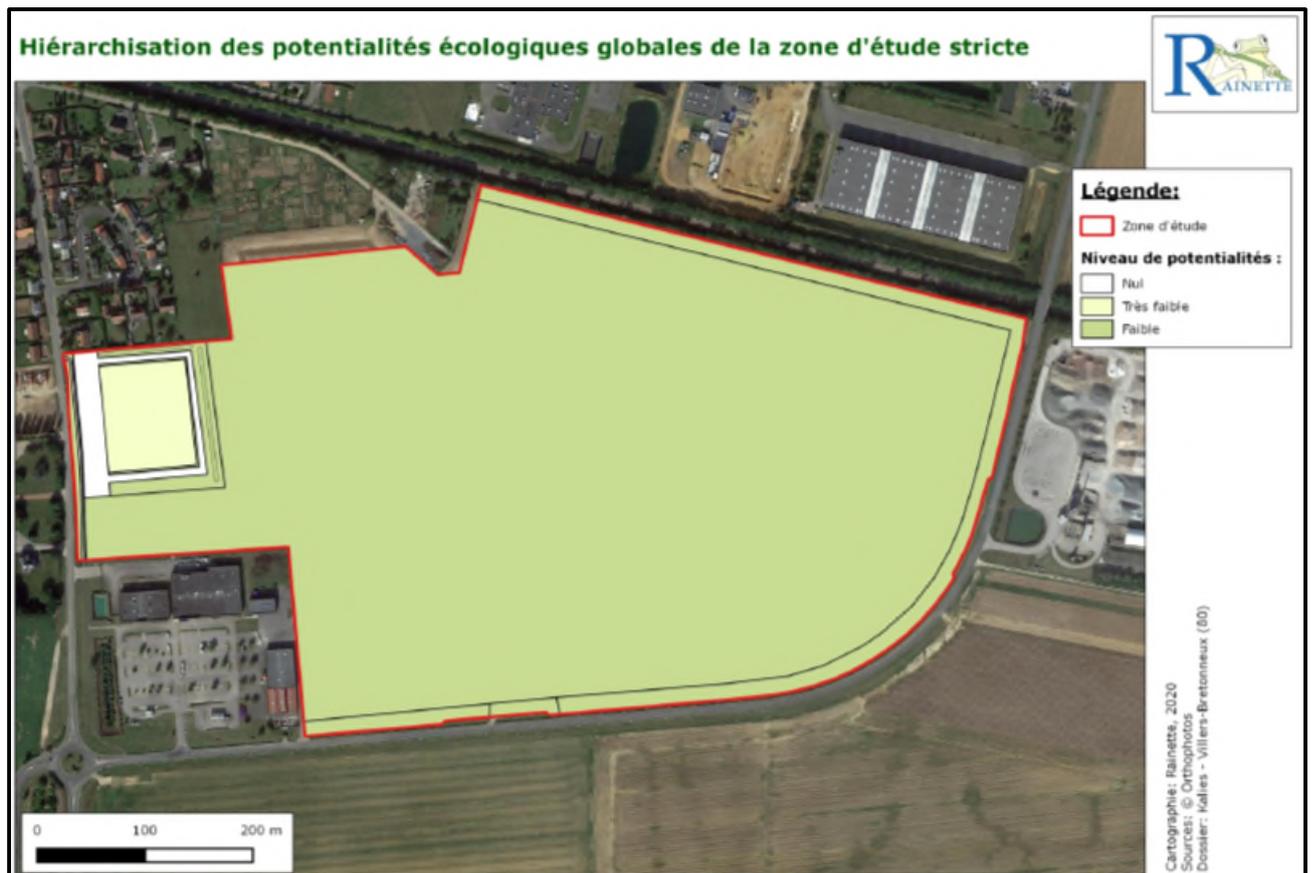


FAUNE ET FLORE

Le projet s'implante sur un terrain agricole, dont les potentialités écologiques ont été évaluées par une étude spécifique comme moyenne (haie) à très faible (cultures).

En effet, dans la zone d'étude, les enjeux se concentrent au niveau de la haie arbusive qui longe la voie ferrée, haie qui est située en dehors du périmètre du projet.

Le site n'appartient à aucune zone naturelle recensée de type ZNIEFF, NATURA 2000.



Source : Etude faune-flore-habitats – Rainette



EAU ET SOLS

→ **Caractéristiques de l'installation**

Le site sera alimenté en eau potable par le réseau de distribution public. Le raccordement se fera sur le réseau de la ZAC. (Cf. plan des réseaux en **Annexe 2**).

Le site ne comportera ni forage actif, ni pompage d'eau de surface.

Les utilisations de l'eau sur l'entrepôt, en conditions normales, seront les suivantes :

- ↳ Alimentation en Eau Potable et usages sanitaires ;
- ↳ Nettoyage des sols.

Il n'y aura pas d'utilisation d'eau à usage industriel.

Ainsi la consommation annuelle est estimée à 770m³/an.

Le réseau de collecte des eaux sera de type séparatif :

- ↳ les eaux pluviales de voiries (susceptibles d'être polluées) seront collectées dans un bassin de rétention étanche et transiteront via un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le bassin d'infiltration ;
- ↳ les eaux pluviales de toiture (non polluées) seront collectées dans un bassin d'infiltration ;
- ↳ les eaux usées seront collectées et traitées par le système d'assainissement public.

Le schéma du circuit de l'eau est présenté en page suivante.

→ **Mesures préventives et évaluation de l'impact :**

Un dispositif de disconnexion sera installé sur la canalisation d'alimentation en eau potable afin d'éviter tout retour de produits non compatibles avec la potabilité de l'eau.

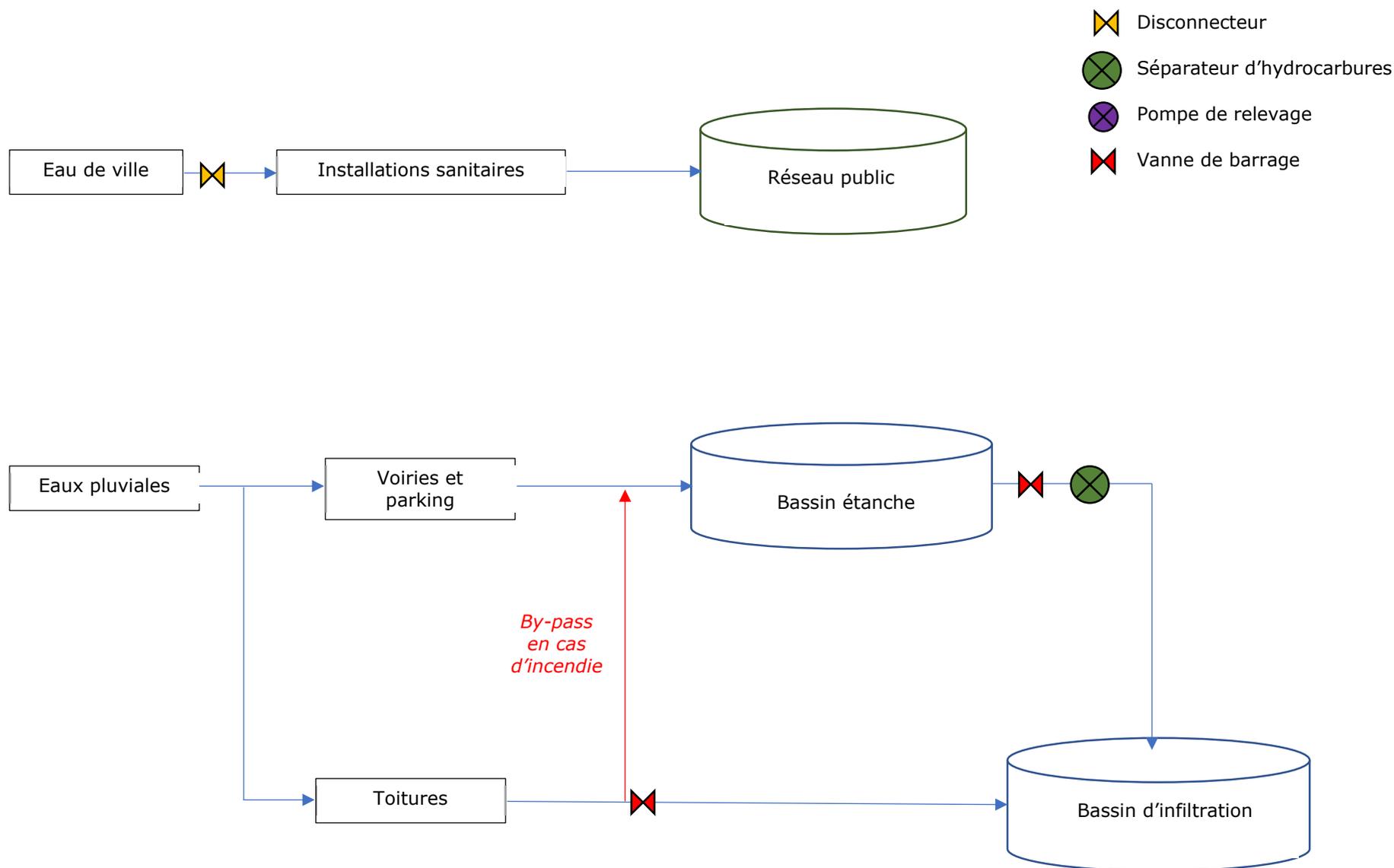
Les réseaux de collecte seront séparatifs.

Les bassins sont dimensionnés pour collecter les eaux pluviales associés à un évènement d'une durée de retour 30 ans minimum (pluie trentennale).

A noter que le bassin de tamponnement des eaux pluviales de voiries recueillera également les eaux d'extinction d'incendie en cas de sinistre. Il est dimensionné en ce sens.

En cas d'incendie, l'ensemble des eaux d'extinction seront dirigées vers le bassin de rétention étanche. La vanne de barrage située en aval de ce bassin sera fermée sur déclenchement du spinkler ou de la détection incendie, permettant ainsi de confiner les eaux d'extinction d'incendie sur le site. Les eaux retenues dans ce bassin ne pourront être rejetées qu'après contrôle de leur qualité.

SCHEMA DU CIRCUIT DE L'EAU





AIR

→ **Caractéristiques de l'installation :**

Les émissions atmosphériques liées à l'exploitation de la plateforme logistique seront :

- ↪ les rejets diffus de gaz d'échappement des poids lourds et des véhicules légers transitant sur le site ;
- ↪ les rejets liés à la combustion du gaz naturel dans les chaudières pour le chauffage des locaux.

Il est à noter que le stockage des produits issus de l'agroalimentaire ne sera pas à l'origine d'émission de poussières, car déjà conditionnés.

→ **Mesures préventives et évaluation de l'impact :**

Les émissions induites par le trafic se trouvent réduites par :

- ↪ par le caractère marginal du trafic poids lourd et véhicules légers généré par le site par rapport à celui drainé par les axes de communication proches telles que l'autoroute A29 et la RD1053 ;
- ↪ par l'obligation des véhicules en cours de chargement/déchargement d'avoir le moteur à l'arrêt.

Les émissions liées à la chaudière seront réduites du fait :

- ↪ de l'entretien, de la surveillance et du contrôle des chaudières ;
- ↪ de l'utilisation du gaz naturel comme combustible : limitation des émissions de polluants (notamment rejet en poussières et CO₂ limité) par rapport à un combustible liquide.



CLIMAT

→ **Recensement des émissions atmosphériques liées au projet à pouvoir de réchauffement**

Les activités liées au projet seront à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre :

- ↪ CO₂ :provenant de la combustion de carburant des poids-lourds et véhicules légers et de la combustion du gaz naturel au niveau de la chaudière ;
- ↪ NO_x : émis par l'installation de combustion du site (chaudière).

→ **Mesures préventives et évaluation de l'impact :**

L'ensemble des véhicules du site (camions et engins) feront l'objet de contrôles techniques réguliers obligatoires, permettant l'assurance du respect des normes en vigueur. Les opérations de chargement et déchargement se feront moteurs à l'arrêt.

L'installation de combustion (chaudière) sera de faible puissance et le gaz naturel est considéré comme un des combustibles les plus « propres ». La chaudière fera l'objet de vérifications périodiques. Comme évoqué précédemment, la réglementation en vigueur applicable à cette installation et notamment l'arrêté du 3 août 2018 sera respecté.



BRUIT

→ **Caractéristiques du bruit ambiant :**

Le bruit ambiant est principalement conditionné par :

- ↵ la circulation routière sur la Rue du Val de Somme qui longe le site à l'Est et au Sud, l'autoroute A29 située au Sud du site. Les derniers comptages disponibles font état de 1 607 véhicules/jour dont 33 poids-lourds sur la RD23, 7 150 véhicules par jour sur la D1029 dont 930 poids-lourds et 21 123 véhicules/jour sur l'A29 dont environ 2 915 poids-lourds.
- ↵ les activités industrielles situées sur la ZAC ;
- ↵ par le passage des trains de la ligne TER au Nord du site.

L'habitation la plus proche est située à environ 200 m au Nord-Ouest des limites de propriété.

Une campagne de mesures acoustiques caractérisant l'état initial a été effectuée dans le cadre du présent dossier. Les résultats de mesures sont présentés sur la figure présentée en page suivante.

→ **Caractéristiques de l'installation :**

L'activité logistique du site ne sera pas à l'origine de sources sonores intenses, les sources de bruit principales seront les suivantes :

- ↵ la circulation des véhicules (poids lourds, véhicules personnels) ;
- ↵ l'activité de chargement et déchargement des camions.

L'activité sera susceptible de fonctionner 24h/24 et 7j/7.

→ **Mesures préventives et évaluation de l'impact :**

Le site est implanté dans une zone d'activités (ZAC). Il n'y a pas de voisinage sensible tel que des écoles, crèches ou hôpitaux.

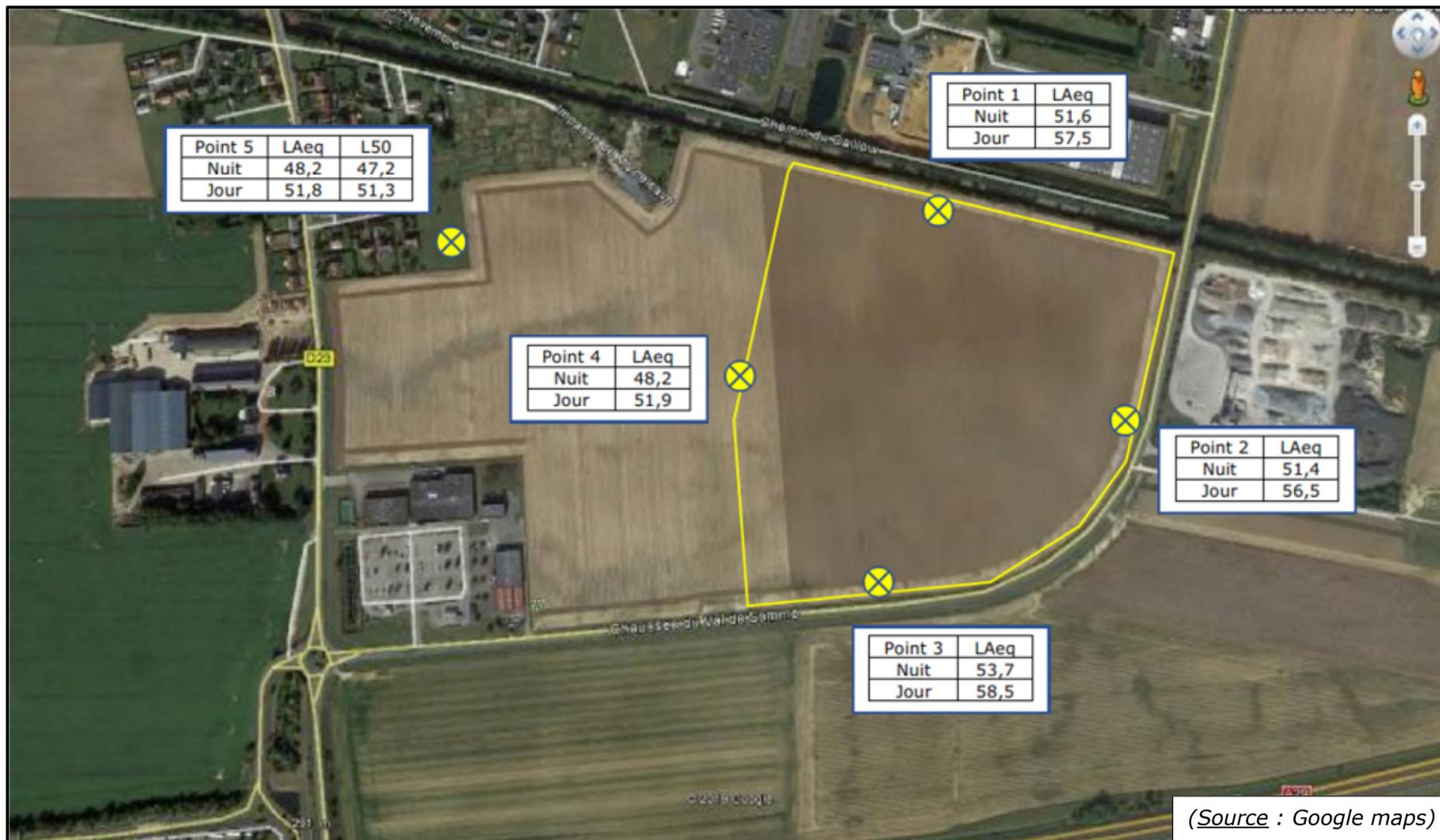
La vitesse sera limitée sur le site à 30 km/h.

Lorsque les poids-lourds seront en attente, chargement ou déchargement, leur moteur sera maintenu à l'arrêt. Des consignes seront transmises aux conducteurs dès leur entrée sur le site.

Les opérations de manutention seront réalisées par des chariots ou transpalettes électriques. Leurs émissions sonores seront donc réduites par rapport à des engins thermiques.

Les installations techniques susceptibles de générer un impact sonore se trouveront à l'intérieur des locaux.

MESURES DE BRUIT – ETAT INITIAL





DECHETS

→ **Inventaire des déchets :**

Les principaux déchets générés par le site seront :

- des emballages plastiques,
- des emballages cartons,
- des palettes en bois cassées ou non consignées,
- des déchets de bureaux et du réfectoire assimilés à des déchets municipaux en mélange,
- des déchets encombrants,
- des boues du séparateur d'hydrocarbures.

→ **Mesures préventives et évaluation de l'impact :**

L'ensemble des déchets générés sera pris en charge par des sociétés agréées et autorisées pour la collecte, le transport, l'élimination ou la valorisation des déchets.

Des efforts seront faits pour la réduction à la source des déchets. Les filières de valorisation et de recyclage techniquement et économiquement possibles seront, dans tous les cas, privilégiées à celles d'enfouissement. Les déchets dangereux seront stockés sur le site et collecter séparément, de manière à éviter la contamination des déchets non dangereux.



TRAFIC

→ **Caractéristiques de l'installation :**

Le site sera accessible depuis la Rue de la Chaussée du Val de Somme, via la RD23 et l'autoroute A29.

L'exploitation de l'entrepôt générera un trafic journalier maximum estimé à :

- ↳ 70 véhicules légers,
- ↳ 90 poids-lourds.

→ **Mesures préventives et évaluation de l'impact :**

Le projet a été étudié pour supprimer le risque d'embouteillage en entrée de site et éviter le stationnement des véhicules sur la voie publique. En effet, les véhicules légers et les poids lourds accèdent au site par des voies séparées. En outre, les poids-lourds disposent d'une aire d'attente située dans le périmètre du site.

Au vu du trafic important de l'autoroute A29, environ 20 000 véhicules par jour, l'accroissement du trafic routier lié à l'activité du site n'entraînera pas d'impact significatif sur ce trafic.

Les camions circuleront principalement par l'axe autoroutier et ne transiteront pas, pour la majorité des camions, par la ville de Villers-Bretonneux. En outre, il n'y a pas d'habitation située sur le trajet entre l'autoroute et le site.



EMISSIONS LUMINEUSES

Le projet sera à l'origine d'émissions lumineuses relativement limitées. L'éclairage des lampadaires sera dirigé vers le sol et les aménagements paysagers disposés autour de l'entrepôt permettront de limiter la diffusion des émissions lumineuses vers l'extérieur et notamment vers les axes routiers.



PHASE CHANTIER

La construction du projet entraînera une phase chantier d'une durée approximative de 12 mois à compter des terrassements.

Une base de vie et une aire de stockage temporaire des matériaux de construction seront installées durant la période de chantier. A noter qu'aucune démolition ne sera nécessaire, le site étant actuellement une surface agricole.

Le chantier mobilisera un maximum de 10 personnes durant la période d'activité maximale.

L'ensemble des mesures seront prises pour éviter la pollution des sols et des eaux, limiter les émissions atmosphériques et émissions sonores. En outre, les déchets seront triés sur le chantier et confiés à des collecteurs agréés puis à des sociétés extérieures autorisées pour la valorisation ou l'élimination.



EFFETS CUMULES

Au regard des projets soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale, répertoriés sur le portail administratif de la Préfecture de la Somme, de la DREAL Hauts-de-France et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), aucun avis n'est recensé à proximité du site d'étude.

VOLET SANITAIRE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

L'analyse des effets sur la santé a été réalisée sous forme qualitative.

→ **Effets potentiels sur la santé**

Au vu des thèmes de l'Etude d'Impact développés ci-avant, le fonctionnement de l'entrepôt logistique engendrera :

- ↪ des effluents aqueux,
- ↪ des rejets atmosphériques.

→ **Inventaire et description des sources**

Les sources dont la nature des rejets est, a priori, neutre en termes d'effets sur la santé ne sont pas retenues dans le cadre de l'étude.

- ↪ Les rejets d'eaux usées sanitaires collectées et traitées dans par le réseau public ainsi que les rejets d'eaux pluviales de voiries traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant infiltration ne sont donc pas retenus.
- ↪ De même, les rejets atmosphériques constitués principalement des composés de gaz d'échappement générés par le trafic des véhicules ainsi que des gaz de combustion de la chaudière ne sont pas retenus.

En conclusion, l'impact sanitaire du projet pourra être considéré comme non significatif dans les domaines de l'eau et de l'air.

ETUDE DES DANGERS

L'Etude des Dangers a permis de définir les principaux risques liés à l'exploitation de la plateforme logistique. Les conclusions sont mentionnées ci-après :

Au vu du **retour d'expérience** sur des installations comparables à celles du site, le danger principal est l'incendie des matières stockées.

Concernant les **dangers liés aux produits**, le principal danger réside dans l'incendie des matières stockées, ces dernières étant combustibles et inflammables.

Concernant les **risques externes**, un site industriel classé SEVESO est situé à 250 m du projet. Compte tenu de cette distance, le risque associé à ce site est jugé comme étant négligeable. La circulation routière et ferroviaire ne sont pas des événements initiateurs retenus et ne seront pas susceptibles de générer d'effets sur l'installation.

Les risques naturels susceptibles d'engendrer des effets sur les installations du site sont ceux liés à la foudre mais le respect de la réglementation permettra d'écarter ce risque. Le risque d'inondation par remontées de nappe ne sera pas susceptible d'être à l'origine de phénomènes dangereux non-maîtrisés sur le site.

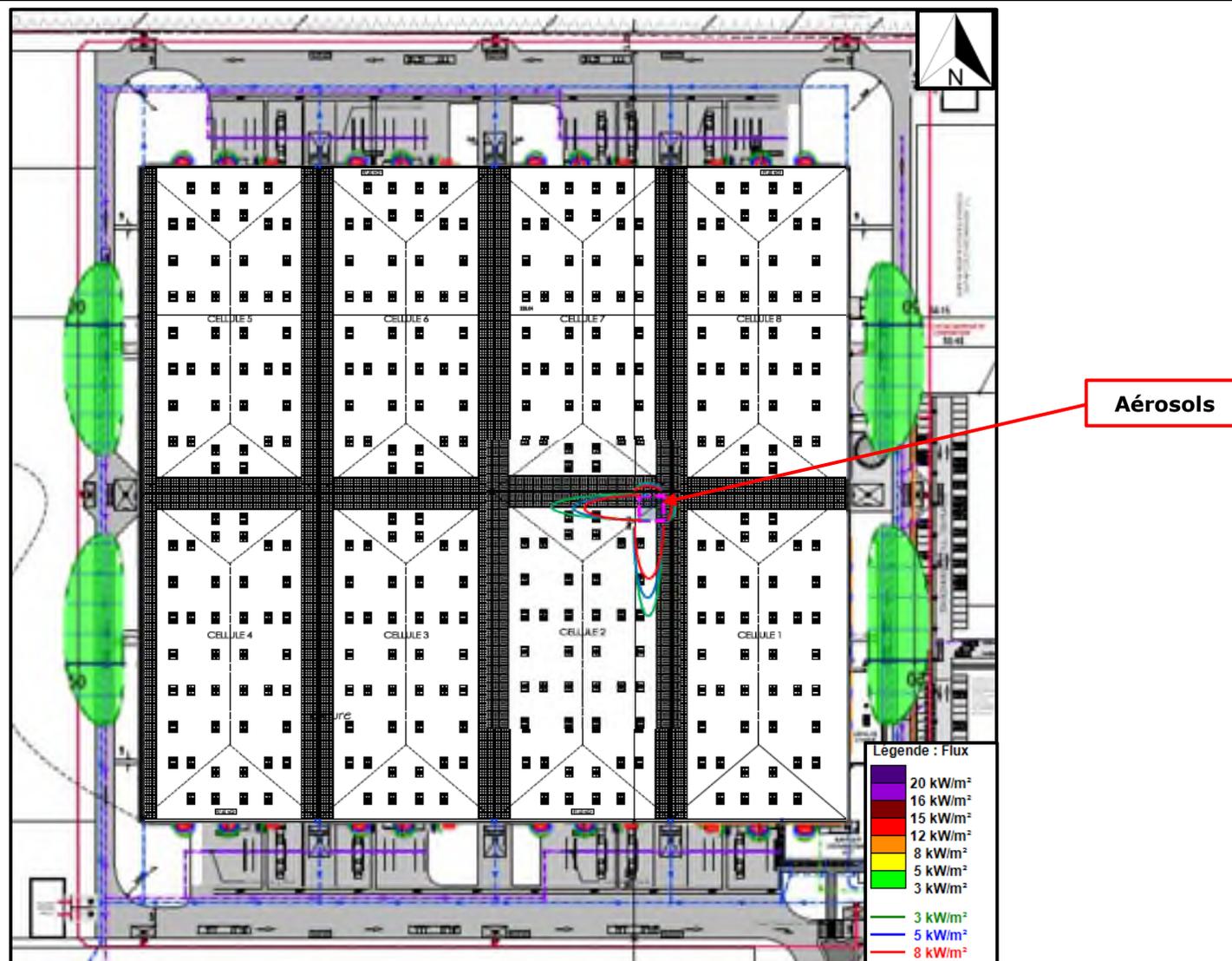
L'analyse préliminaire des risques et les modélisations de certains scénarii menées sur le projet font apparaître que le risque principal du projet est le risque d'incendie des produits combustibles stockés.

Le projet ne sera pas susceptible de générer des **accidents majeurs**.

Les flux thermiques sont représentés sur le plan ci-après.



Figure 1: Plan global des flux thermiques - Stockage en racks 2662- Incendie des aérosols (cas majorant)



Des mesures techniques et organisationnelles sont effectives sur le site afin d'éviter que les évènements, cités dans l'analyse des risques, ne se produisent et d'en limiter les conséquences.

Les principaux dispositifs de sécurité sont les suivants :

- ↪ Les parois extérieures des cellules de stockage sont implantées à plus de 20 m des limites de propriété ;
- ↪ L'entrepôt sera compartimenté en 8 cellules de stockage de 6 000 m² ou moins chacune ;
- ↪ Les cellules de stockage seront séparées les unes des autres par des murs coupe-feu de degré 2h (REI 120) au minimum (REI 240 pour le mur transversal), dépassant d'1 m en toiture ;
- ↪ Les cellules de stockage seront équipées d'un système d'extinction automatique d'incendie (sprinklage), de RIA et d'extincteurs adaptés aux risques,
- ↪ Le site disposera d'une défense incendie constituée d'un réseau de 8 poteaux d'incendie alimenté par le réseau d'eau potable et de 2 réserves d'eau de 240 m³ équipées de bornes ou cannes d'aspiration pour les pompiers ;
- ↪ Les eaux d'extinction d'incendie seront collectées dans un bassin extérieur ;
- ↪ Le personnel sera formé ;
- ↪ Des consignes de sécurité seront établies et affichées ;
- ↪ Les équipements et installations feront l'objet de contrôles périodiques ;
- ↪ Le site sera placé sous télésurveillance avec report d'alarme vers celle-ci.